

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 NOVEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Régime indemnitaire des
agents de la Ville –
instauration d'un régime
indemnitaire tenant
compte des fonctions, des
sujétions, de l'expertise et
de l'engagement
professionnel (RIFSEEP)
– complément des cadres
d'emplois**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 novembre 2018
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 20 novembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 19 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 novembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur JOUSSE (présent à partir du dossier 18 F 11)

Avait donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur PÉRICARD
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame RHONE à Monsieur LEVEQUE

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame OLIVIN

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20181119-18-F-12-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018

N° DE DOSSIER : 18 F 12

OBJET : RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE – INSTAURATION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – COMPLEMENT DES CADRES D'EMPLOIS

RAPPORTEUR : Madame NICOLAS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la Fonction Publique d'Etat. Le RIFSEEP a vocation à remplacer progressivement les régimes indemnitaires existants pour toutes les filières de la Fonction publique territoriale (à l'exception de la filière Police municipale).

Plusieurs délibérations ont déjà été votées les 15 décembre 2016 et le 27 juin 2018 pour les filières suivantes :

- Administrative
- Animation
- Culturelle (cadres des Conservateurs du patrimoine et Adjointes du patrimoine)
- Sociale (cadres des Conseillers socio-éducatifs, Assistants socio-éducatifs, Agent sociaux et Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)
- Sportive (cadres des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives et des Opérateurs des activités physiques et sportives)
- Technique (cadres des Agents de maîtrise et Adjointes techniques).

Suite à la parution des textes concernant les filières culturelle et médico-sociale, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire au 1^{er} décembre 2018 pour les cadres d'emplois pour lesquels un arrêté a été publié les 14 mai et 13 juillet 2018, selon les mêmes modalités que la délibération du 27 juin 2018 précitée.

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 12 novembre 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans les cadres d'emplois des Médecins territoriaux, Conservateurs territoriaux de bibliothèques, Attachés territoriaux de conservation du patrimoine, Bibliothécaires territoriaux, Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à compter du 1^{er} décembre 2018, selon les termes prévus par la délibération du 27 juin 2018 et dans les conditions fixées en annexe.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

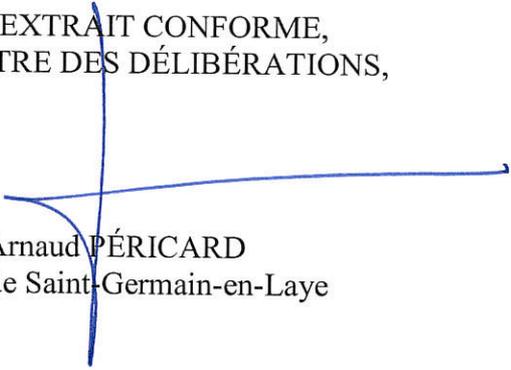
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

INSTAURE le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans les cadres d'emplois mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2018.

La présente délibération se substitue aux dispositions de la délibération du 21 avril 2005 relative au régime indemnitaire de la Ville concernant les cadres visés ci-dessus et en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Filière	Catégorie	Cadre	Groupe de fonctions	Fonctions types	Plafond annuel (Etat)			
					IFSE		CIA	
					Sans logement	Avec logement		
Culturelle	A	Conservateur territorial de bibliothèques	1	. Directeur/DGA	34 000 €	34 000 €	6 000 €	
			2	. Chef de service (10 et plus) . Chef d'établissement . Directeur adjoint	31 450 €	31 450 €	5 550 €	
			3	. Chargé de mission / Chef de projet . Chef de service (moins de 10)	29 750 €	29 750 €	5 250 €	
		Attaché territorial de conservation du patrimoine	1	. Directeur/DGA . Chef de service (10 et plus) . Chef d'établissement	29 750 €	29 750 €	5 250 €	
			2	. Directeur adjoint . Chargé de mission / Chef de projet . Chef de service (moins de 10)	27 200 €	27 200 €	4 800 €	
		Bibliothécaire territorial	1	. Directeur/DGA . Chef de service (10 et plus) . Chef d'établissement	29 750 €	29 750 €	5 250 €	
			2	. Directeur adjoint . Chargé de mission / Chef de projet . Chef de service (moins de 10)	27 200 €	27 200 €	4 800 €	
		B	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	. Encadrant intermédiaire (5 et plus) . Gestionnaire/Technicien spécialisé	16 720 €	16 720 €	2 280 €
				2	. Encadrant intermédiaire (moins de 5) . Gestionnaire/Technicien	14 960 €	14 960 €	2 040 €
	Médico-Sociale	A	Médecin territorial	1	. Chef de service . Encadrant	43 180 €	43 180 €	7 620 €
2				. Médecin spécialiste	38 250 €	38 250 €	6 750 €	
3				. Médecin généraliste	29 495 €	29 495 €	5 205 €	